

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 janvier 2020

DATE DE CONVOCATION : 24 janvier 2020

N°2020-01-06

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 42

Dont pouvoirs : 3

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 30 JANVIER à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Vallier, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc MARRAUD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELÉTOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme Maryse BOUCHER-PILARD - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BÉCHERESSE** : HERROUET Jean-Pierre - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDÉON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NÉ** : M. TESTAUD Alain - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS-DU-NÉ** : M. DUBROCA Allain - **SAINT-VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) - Mme. GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) - M. MASSÉ Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - Mme SOULARD Annick (Brossac) - Mme GARNEAU Janine (Chillac) - Mme MONTAUT Martine (Ladiville) - M. PETIT Bernard (Orioles) - Mme CAILLE Marie-Thérèse (Saint-Vallier) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) - M. CHATELLIER Dominique (Barret) - M. MAURICE Jacky (Bécheresse) - Mme FOUASSIER Véronique (Condéon) - M. MASSÉ Bernard (Etriac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) - M. DESMORTIER Joël (Lagarde sur le Né).

N°6 - Objet : Vente des parcelles A 0711p et A 0776 sise Porte Du Sud Charente à Jurignac, VAL DES VIGNES à Monsieur PETIT ou son représentant

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la commune de Val-des-Vignes la Communauté de Communes a reçu une demande de Monsieur PETIT pour un projet d'acquisition.

Monsieur PETIT est le gérant de l'entreprise TRANSPORT PETIT implantée à Barbezieux sur la zone de Plaisance. Le nouvel établissement qui sera créé à Val des Vignes lui permettra le développement de nouveaux services pour ces clients afin d'ouvrir des perspectives de développement pour son activité de transporteur.

Monsieur PETIT s'est positionné sur les terrains cadastrés A-0776 et A-0711p, d'une surface totale constructible de 19 966 m² et située sur la commune de Val-des-Vignes. S'il s'avère nécessaire de disposer un transformateur sur le domaine public, le pétitionnaire accepte que la surface de son terrain soit diminuée de 25 m² au moment de la vente.

Monsieur le vice-président rappelle que le prix des terrains a été défini par la délibération n° 2019-02-18 du 28 mars 2019 après avis de France Domaine à 5,6 € / m² constructible.

Les terrains sont vendus en l'état, et il reste à la charge du preneur et de manière non exhaustive :

- la viabilisation des terrains ;
- les raccordements aux réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication ;
- la gestion des eaux usées et des eaux pluviales à la parcelle ;
- les frais de notaire ;

L'acte notarié précisera ces obligations au preneur.

Considérant les précitées particularités, la communauté de communes et le preneur se sont accordés sur un prix de cession de 111 810 € H.T.

Sur ce montant viendra se rajouter la TVA sur marge, qui sera définie par le notaire.

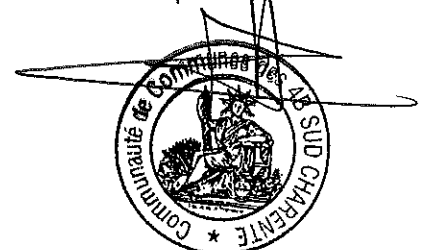
Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente desdits terrains sur la commune de Val-des-Vignes au prix de 111 810 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec Monsieur PETIT Patrick ou toute personne morale le représentant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Prefecture le : 31 JAN. 2020
 Publié ou notifié le : 31 JAN. 2020
 Touvérac, le 31 JAN. 2020

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 31 janvier 2020
 le Président,
 Jacques GHABOT.

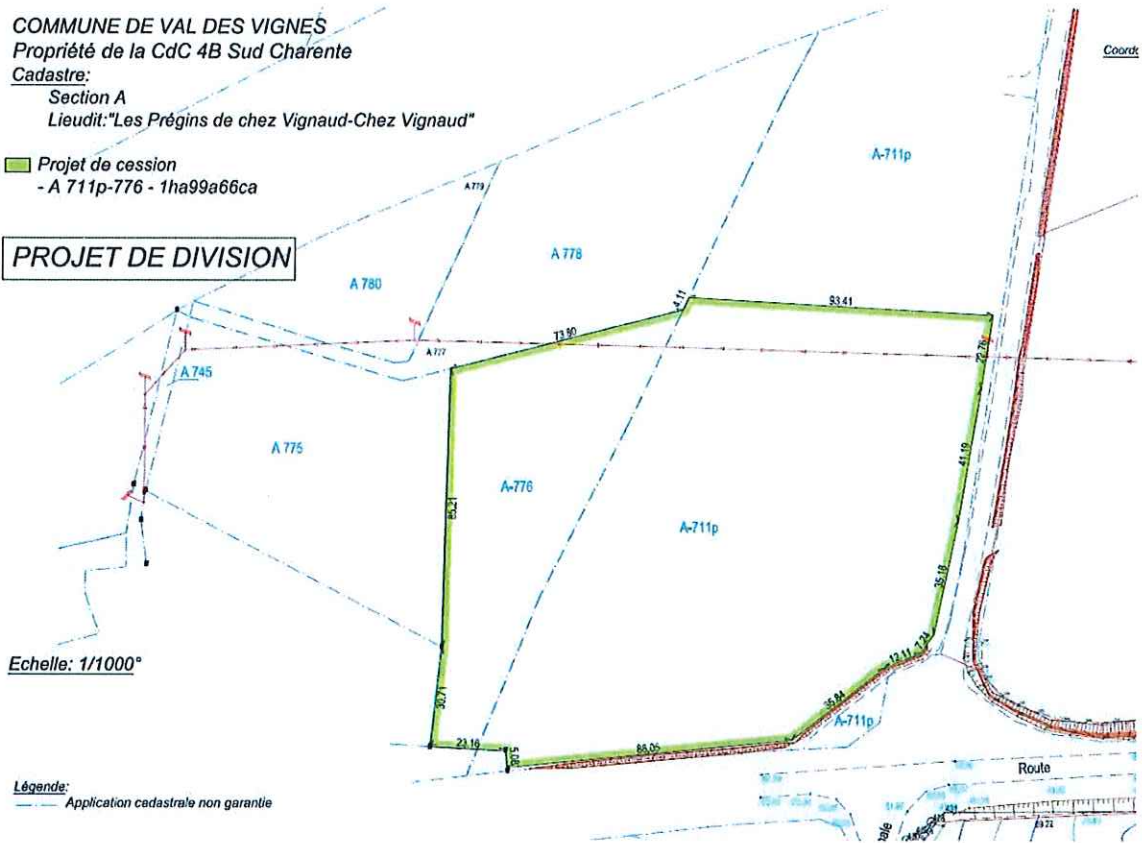


COMMUNE DE VAL DES VIGNES
Propriété de la CdC 4B Sud Charente
Cadastré:

Section A
Lieu dit: "Les Prégins de chez Vignaud-Chez Vignaud"

■ Projet de cession
- A 711p-776 - 1ha99a66ca

PROJET DE DIVISION



Echelle: 1/1000°

Légende:
Application cadastrale non garantie

